



B.P. 394 Douala (Cameroun)
Tél. : (237) 233 425 416 / 233 433 698
(237) 699 681 421 / 677 707 417
info@pallisco-cifm.com
www.pallisco-cifm.com



Politique sociale

La maîtrise de la gestion des ressources humaines (politique sociale interne) et le développement de bonnes relations de voisinage (politique sociale externe) constituent des atouts majeurs pour la croissance, la performance et la stabilité de l'entreprise. Notre participation au dialogue social avec les populations riveraines et aux activités socio-économiques locales contribue au développement d'un climat social durable. Afin de poursuivre les efforts déjà entrepris et consolider notre politique sociale interne et externe, la Direction des sociétés PALLISCO et CIFM prend les engagements suivants :

1. respecter les dispositions réglementaires et les accords locaux en matière sociale au sein de l'entreprise ;
2. définir les responsabilités de chacun dans l'entreprise visant une organisation structurée ;
3. améliorer les conditions de vie des salariés suivant les possibilités de l'entreprise ;
4. garantir la protection sociale des salariés et leur rémunération suivant les accords collectifs ;
5. recruter sans discrimination et privilégier la main d'œuvre locale à niveau équivalent de compétence ;
6. respecter la représentation du personnel, la liberté syndicale, le droit d'organisation et de négociation collective ;
7. assurer la formation professionnelle des salariés selon les besoins spécifiques de l'entreprise ;
8. maintenir un dialogue social organisé et permanent avec le personnel et les partenaires sociaux permettant une meilleure prévention, une gestion et une résolution rapide des conflits ;
9. rechercher des sources d'alimentation en protéines en substitution à la viande de brousse ;
10. participer au développement socio-économique local en s'associant à des projets structurés ;
11. mettre en œuvre un cadre et un mécanisme de concertation avec les populations riveraines pour informer, sensibiliser et résoudre tout conflit potentiel ;
12. collaborer avec les instances locales lorsque l'entreprise est concernée ;
13. contribuer à la préservation des us et coutumes des populations locales dans la mesure où celles-ci respectent la législation et les activités de l'entreprise ;
14. respecter le droit foncier, le droit d'usage ainsi que le droit des minorités, des peuples autochtones et tribaux.

Par le respect de ces engagements, la Direction des entreprises PALLISCO et CIFM souhaite contribuer activement à la paix et au bien-être social.

Le 20 Janvier 2018,
Douala - Cameroun.

Loïc DOUAUD

Directeur Général PALLISCO - CIFM

v2